

CONFLIT HOMME-FAUNE : VULNERABILITE DES COMMUNAUTES LOCALES DE LA ZADIE FACE AUX DESTRUCTIONS DES CULTURES PAR LES ELEPHANTS

ABOUMGONE OBAME Suzy Marleine^(1*), EDOU EBOLO Clet Mesmin⁽¹⁾, NGOUA NGUEMA Ignace Mesmin⁽²⁾, MOMBO Jean Bernard⁽³⁾

(1*) Géographie et environnement, Laboratoire de Géomatique, de Recherche Appliquée & Conseil, Département des Sciences Géographiques, Environnementales et Marines,

* Auteur correspondant, email : a_marleine@yahoo.fr

(1) Géographie et environnement, Enseignant-chercheur, Laboratoire de Géomatique, de Recherche Appliquée & Conseil, Département des Sciences Géographiques, Environnementales et Marines, Université Omar Bongo, B.P. 17043 Libreville (Gabon), Courriel : ebolofr@yahoo.fr

(2) Sociologue, Enseignant-chercheur, Département de Sociologie, Université Omar Bongo, B.P. 17043 Libreville (Gabon),

(3) Géographie physique et environnementale, Enseignant-chercheur, Laboratoire de Géomatique, de Recherche Appliquée & Conseil, Département des Sciences Géographiques, Environnementales et Marines, Université Omar Bongo, B.P. 17043 Libreville (Gabon), Courriel : jb.mombo@yahoo.fr

RÉSUMÉ

Le besoin de conserver sa biodiversité a poussé l'Etat gabonais à créer 13 parcs nationaux en 2002. Cependant, l'avènement de ces parcs occasionne des conflits entre les communautés locales et la faune. En effet, des populations à la périphérie du parc national de Mwagna font face à la destruction de leurs cultures par les éléphants.

Ainsi, l'état de lieux révèle la vulnérabilité des populations. D'abord, plusieurs espèces fauniques sauvages causent des dégâts considérables sur les cultures, et sont responsables d'agressions physiques. Ensuite, les éléphants sont considérés comme les principales espèces causant le plus de dommages aux populations. Enfin, sont analysées les réactions des communautés locales face aux dévastations des cultures et aux agressions faites par les éléphants.

Les données proviennent des entretiens avec les membres du collectif des agriculteurs, les chefs de villages, des enquêtes socio-économiques auprès des populations du Département de la Zadié et aussi de la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées. Ces données collectées ont été saisies sur *Microsoft*

Excel 2013, puis transférées sur le logiciel ArcGIS 10.3 pour l'élaboration des cartes thématiques.

Mots clés : Communautés locales, Vulnérabilité, Eléphants, Cultures, Gabon.

ABSTRACT

HUMAN-WILDLIFE CONFLICT: VULNERABILITY OF LOCAL COMMUNITIES IN ZADIE TO CROP DESTRUCTION BY ELEPHANTS

The need to conserve its biodiversity led the Gabonese government to create 13 national parks in 2002. However, the creation of these parks has led to conflicts between local communities and wildlife. Indeed, populations on the outskirts of Mwagna National Park are facing the destruction of their crops by elephants.

Thus, the situation reveals the vulnerability of the populations. First, several wildlife species cause considerable damage to crops and are responsible for physical aggression. Second, elephants are considered the main species causing the most damage to populations. Finally, the reactions of local communities to crop damage and elephant aggression are analyzed.

Data was obtained from interviews with members of the farmers' collective, village chiefs, socio-economic surveys of the population of the Zadié Department, and also from the Directorate General for Wildlife and Protected Areas. These collected data were entered on Microsoft Excel 2013, then transferred to the ArcGIS 10.3 software for the development of thematic maps.

Keywords: Local Communities, Vulnerability, Elephants, Crops, Gabon.

INTRODUCTION

Au Gabon, les communautés locales, qui vivent à la périphérie immédiate des parcs nationaux, éprouvent des difficultés d'ordre socio-économiques surtout dues au conflit homme-faune. Tandis que l'éléphant de forêt (*Loxodonta cyclotis*) est considéré comme étant une espèce phare pour la conservation, ce dernier ne cesse de perturber les moyens de subsistance des communautés locales. Par conséquent, il en résulte de nombreuses tensions entre, d'une part, ces communautés et les gestionnaires des parcs et, d'autre part, entre la faune sauvage, particulièrement les éléphants, et les communautés locales. Selon T. Breuer et S. Ngama (2021, p. 176) « Les conflits entre l'homme et la faune sauvage sont très anciens mais ils posent de nos jours un défi croissant aux responsables de la conservation et ce, à travers toute l'Afrique ».

A la périphérie du parc national de Mwagna ou Mwagné, le conflit homme-faune est très présent, car, les communautés locales sont de plus en plus amères face aux incursions des éléphants. Ces pachydermes saccagent leurs plantations, détruisant au passage leurs différentes cultures. Or, les populations se nourrissent essentiellement des produits agricoles et,

CONFLIT HOMME-FAUNE : VULNERABILITE DES COMMUNAUTES LOCALES DE LA ZADIE FACE AUX DESTRUCTIONS DES CULTURES PAR LES ELEPHANTS

également, de ceux issus de la forêt à travers leurs activités de subsistance. L'agriculture pratiquée par ces communautés est itinérante, sur brûlis, faite par de petites unités de production de type familial. Ces unités de production sont ravagées au quotidien par les éléphants, menaçant ainsi la sécurité alimentaire et économique de ces dernières. Ainsi, les populations locales à la périphérie du parc national de Mwagna sont-elles vulnérables face à la destruction de leurs cultures par les éléphants ? Spécifiquement, quelle est la situation du conflit Homme-Faune à la périphérie dudit parc ? A cet effet, les axes suivants sont abordés : d'abord le matériel et les méthodes d'acquisition des données, ensuite le traitement et l'analyse de celles-ci, et enfin, la discussion des résultats obtenus.

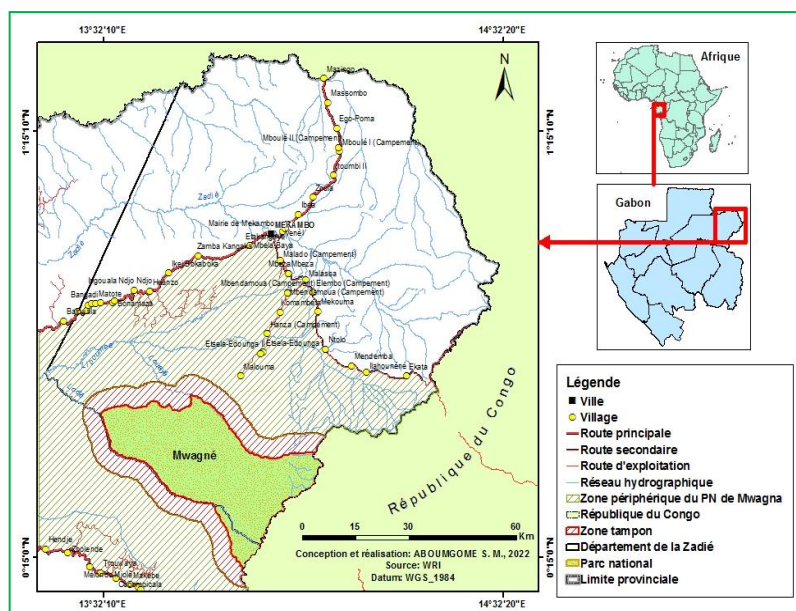
1. MATERIEL ET METHODES

1.1. Présentation du milieu physique

1.1.1. Localisation

Le Département de la Zadié est situé dans la province de l'Ogooué-Ivindo, au Nord-est du Gabon (Figure 1, ci-après). Mékambo, le chef-lieu de ce Département, se trouve à 129 km de la ville de Makokou. Le Département de la Zadié héberge le Parc national de Mwagna créé à travers le décret 617/PR/MEFEPEPN du 30 Août 2002, et ayant une superficie de 1160 km² (P. Christy, 2000 ; S. Anjo, 2008) et C. Doumenge et *al*, 2015, p. 41).

Figure 1: Localisation du Département de la Zadié.



1.1.2. Climat

Le Gabon connaît un climat tropical humide maritime (J. Litynsky, 1985, cité par J. D., Maloba Makanga 2010, p. 79). Par conséquent, la zone du Parc national de Mwagna est caractérisée par des précipitations comprises entre 1400 et 1800 mm, avec 1620 mm à Mékambo (J. D. Maloba Makanga, 2004). La température moyenne varie entre 23°C et 29°C (*idem*).

1.1.3. Relief

La région de Mwagna fait partie des plateaux du Nord-Est du Gabon dans lesquelles les altitudes varient entre 500m et 800 m (J.-B. Mombo, 2004, p. 8). Dans la forêt de la Djoua-Zadié sont aisément vus les Monts Belinga qui culminent à 1024 m d'altitude (J.-B. Mombo, 2004, p. 8 ; DGE, 2012, p. 14).

1.1.4. Hydrographie

L'hydrographie du Département de la Zadié est constituée de deux principaux cours d'eau : la rivière Zadié, dont l'hydronyme est attribué au Département et la rivière Liboumba située au Nord du Parc national de Mwagna. Cette dernière a comme affluents la rivière Louayé à l'est et la rivière Lodié à l'ouest dudit parc. Ces deux rivières se jettent dans l'Ivindo à Makokou (J. P. Vandé Weghé, 2013, p. 255).

1.1.5. Faune

Le Département de la Zadié est doté d'une faune riche et diversifiée. Les espèces fauniques les plus observées sont, entre autres : les éléphants de forêt (*Loxodonta cyclotis*), les panthères (*Panthera pardus*), les gorilles (*Gorilla gorilla*), les chimpanzés (*Pan troglodytes*), les potamochères (*Potamochoerus porcus*), les buffles (*Syncerus caffer nanus*). Les espèces endémiques rencontrées sont : les bongos (*Tragelaphus euryceros*), les situngas (*Tragelaphus spekei*), les colobes guérézas (*Colobus guereza*), les loutres à cou tacheté (*Lutra maculicollis*), etc.

1.1.6. Végétation

La quasi-totalité du Département de la Zadié est couverte de forêts guinéo-congolaises denses humides de terre ferme, non exploitées et non dégradées. Des bandes de forêt inondables sont le long des rivières Lodié et Louayé. Celles-ci sont constituées des arbres des genres *Hallea* et *Nauclea* (J. P. Vandé Weghé, 2013, p. 255).

1.2. Milieu humain

Selon le Recensement Général de la Population et du Logement de 2013 (RGPL, 2015, p. 7), Mékambo a une population estimée à 15 816 habitants. Dans le Département de la Zadié, les principaux groupes ethniques rencontrés dans les villages sont les *Mahongwés*, les *Kotas*, les *Kwélés* et les *Boungom* (un peuple autochtone). Les populations de ces villages sont dans un état de précarité, l'activité économique étant très insuffisante ou quasi inexistante. La majeure partie d'entre elles est sans emploi. Pour leur survie, elles dépendent essentiellement des ressources forestières.

2. MÉTHODE DE COLLECTE DE DONNÉES

La collecte des données s'est faite dans le Département de la Zadié, au sein des villages situés en périphérie du Parc national de Mwagna. Des entretiens et des enquêtes ont eu lieu avec les membres du collectif des agriculteurs, les notables, les chefs de village, les communautés locales et certaines autorités administratives locales (Maire, Président du Conseil Départemental de la Zadié, Secrétaire Général de la Préfecture de Mékambo...). Ceux-ci concernaient l'état des lieux des conflits homme-faune et les informations socio-économiques desdites communautés. Les renseignements sur les plaintes contre les éléphants ont été fournis par la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées et par le Cantonnement des Eaux et Forêts de Mékambo.

3. TRAITEMENT DES DONNÉES COLLECTÉES

Les informations collectées sur le terrain ont été saisies sur une feuille de calcul du logiciel *Microsoft Excel 2013*, afin de concevoir des tableaux statistiques et des graphiques. Aussi, les coordonnées géographiques des villages et des plantations ont été, d'abord, renseignées dans ledit logiciel, puis transférées dans *ArcGIS* (version 10.3), pour la réalisation des cartes thématiques.

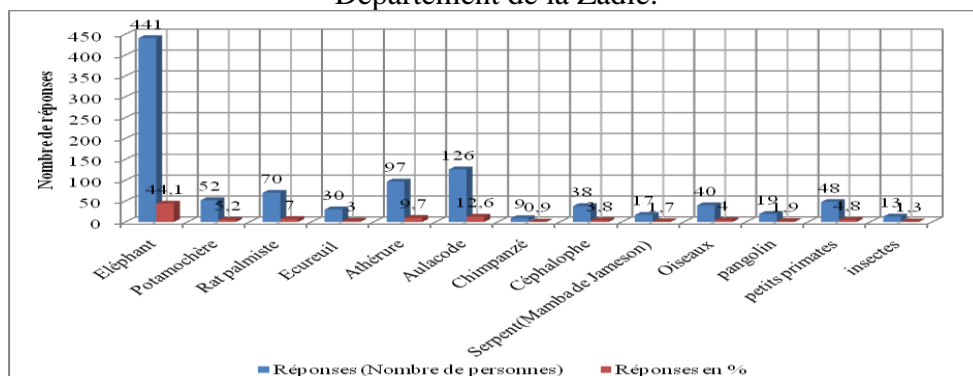
4. RÉSULTATS

4.1. Principales espèces fauniques sauvages source de conflit avec les populations

Les investigations menées auprès des populations locales montrent que différents animaux sauvages sont à l'origine du conflit homme-faune, car ils participent à la destruction des cultures dans les villages. A cet effet, les principales espèces animales sauvages incriminées ou dénoncées sont, entre autres : les éléphants, les potamochères, les rats palmistes, les écureuils, les athérures, les aulacodes, les chimpanzés, les céphalophes, les

serpents et les oiseaux. Dans cet ensemble, 441 personnes sur 1000, soit 44,1% estiment que les éléphants sont les animaux qui détruisent le plus les cultures. Les aulacodes viennent en seconde position avec 12,6%, soit 126 individus qui les dénoncent comme des espèces destructrices des cultures (graphique 1, ci-après).

Graphique 1: Les espèces animales destructrices des cultures dans le Département de la Zadié.



Réalisation : S. M. ABOUMGONE OBAME, 2022.

Le tableau I, ci-après, présente les cultures dévastées par certaines espèces de faune sauvage et les principales parties végétales détruites. Ainsi, les éléphants détruisent principalement la banane, le manioc, le maïs, l'ananas, la canne à sucre, le chou-palmiste, l'andok (*Irvingia gabonensis*), etc. Par contre les aulacodes, les athérures, les rats palmistes et les potamochères affectionnent particulièrement les plantes à tubercules (manioc, patate douce, igname, etc.).

Tableau I : Les principales cultures et les parties dévastées par les animaux dans le Département de la Zadié

Espèces animales	Cultures prisées ou les plus dévastées	Parties végétales consommées ou détruites
Eléphants	Ananas	Le fruit
	Banane	Le régime de banane, la partie centrale du pseudo-tronc
	Manioc	Les tubercules et plusieurs plantes piétinées
	Canne à sucre	Toute la tige
	Maïs	Toute la plante
	Palmier	Le chou palmiste
	Igname	Toute la plante
	Andock	Les fruits
	Avocatier	Les feuilles
	Canne à sucre	Les tiges pour leur jus sucré

**CONFLIT HOMME-FAUNE : VULNERABILITE DES COMMUNAUTES LOCALES
DE LA ZADIE FACE AUX DESTRUCTIONS DES CULTURES PAR LES
ELEPHANTS**

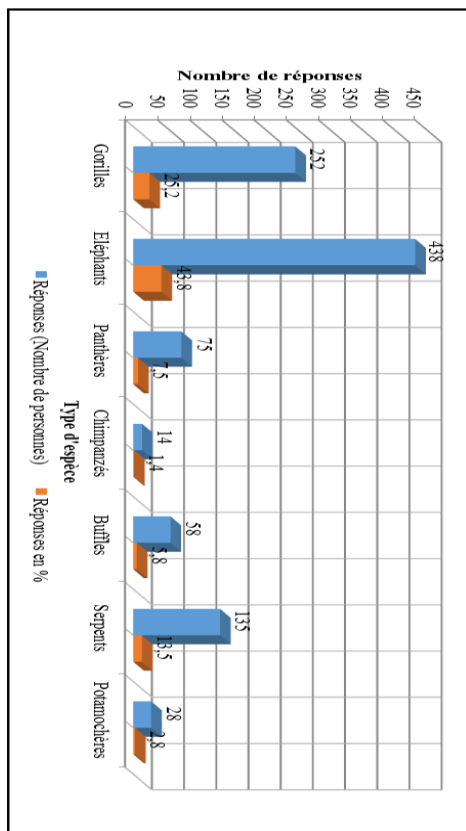
Aulacodes	Manioc	Affectionne principalement les tubercules
	Maïs	Ronge la tige pour la faire tomber et manger les graines de l'épi
	Arachide	Les graines
	Patate douce	La partie des tubercules
	Taro	La partie des tubercules
Athérures	Canne à sucre	Les tiges pour leur jus sucré
	Manioc	Les tubercules
	Patate douce	La partie des tubercules
	Maïs	Ronge la tige pour la faire tomber et manger les graines de l'épi
	Arachide	Les graines
	Taro	La partie des tubercules
Potamochères	Manioc	Les tiges et les tubercules
	Maïs	Les tiges, les feuilles et les graines
	Arachides	Les graines
Cercopithèques et autres singes	Maïs	Les graines de l'épi
	Canne à sucre	Les tiges pour leur jus sucré
	Banane	Les doigts de banane
Chimpanzés	Canne à sucre	Les tiges pour leur jus sucré
	Banane	Les doigts de banane
Oiseaux	Maïs	Les feuilles et les graines de l'épi
	Arachide	Les feuilles et les graines
	Arbres fruitiers	Les fruits
Serpents	Ananas	Intérieur du fruit pour son jus sucré
	Manioc	Les tubercules
	Arachide	Les graines
	Canne à sucre	Les tiges pour leur jus sucré

Réalisation : S. M. ABOUMGONE OBAME, 2022.

4.2. Principales espèces animales prédatrices des communautés locales de la Zadié

Les communautés locales sont aussi victimes d'agressions. Le graphique 2, ci-après, présente les espèces de la faune sauvage qui agressent le plus les populations locales.

Graphique 2: Les espèces animales les plus agressives selon les communautés locales du Département de la Zadié



Ainsi, dans le Département de la Zadié, les populations affirment à 43,8% que l'éléphant est l'espèce qui attaque le plus souvent les populations. Toutefois, 25,2% et 13,5% des dites populations dénoncent respectivement les gorilles et les serpents comme autres animaux sauvages très agressifs.

Réalisation : S. M. ABOUMGONE OBAME, 2022.

4.3. Résultat des agressions des animaux sauvages sur les communautés du Département de la Zadié

Les agressions des animaux sauvages sur les communautés locales causent des blessures graves, des handicaps et des décès. Dans la province de l'Ogooué-Ivindo, 29 personnes ont été agressées par la faune sauvage entre 2001 et 2021, parmi lesquelles 13 au Département de la Zadié (Tableau II, ci-après).

CONFLIT HOMME-FAUNE : VULNERABILITE DES COMMUNAUTES LOCALES
DE LA ZADIE FACE AUX DESTRUCTIONS DES CULTURES PAR LES
ELEPHANTS

Tableau II : Cas d'agressions physiques des éléphants et des gorilles sur les personnes dans le Département de la Zadié

Date de l'agression	Statut social ou genre de la victime	Village ou Quartier	Type d'incident	Conséquence
2001	Chef de regroupement	Malouma	Attaque d'éléphant, blessures mortelles	Décès
2001	Homme	Mekouma	Attaque d'éléphant, blessures mortelles	Décès
2003	Gendarme en service à Mékambo	Ingoualandjondjo	Attaque d'éléphant, blessures mortelles	Décès
2003	Homme	Mayeka	Attaque de gorille	Blessures
2005	Homme	Bangadi	Attaque d'éléphant, blessures mortelles	Décès
2010	Homme	Ekata	Attaque d'éléphant, blessures mortelles	Décès
Non renseignée	Homme	Ego-Komo	Attaque d'éléphant, blessures mortelles	Décès
2016	Homme	Ikéyi-Bokaboka	Attaque d'éléphant, blessures mortelles	Décès
2016	Homme	Héanzo	Attaque de gorille, blessures mortelles	Décès
2020	Homme	Kangaka	Charge violente d'éléphant, blessures lors de la fuite	Blessures
2021	Femme	Mayeka	Charge violente d'éléphant, blessures	Blessures et paralysie
2021	Homme	Mayeka	Charge violente d'éléphant, blessures	Blessures
2021	Homme	Matoté	Attaque violente de Gorille, blessures	Décès

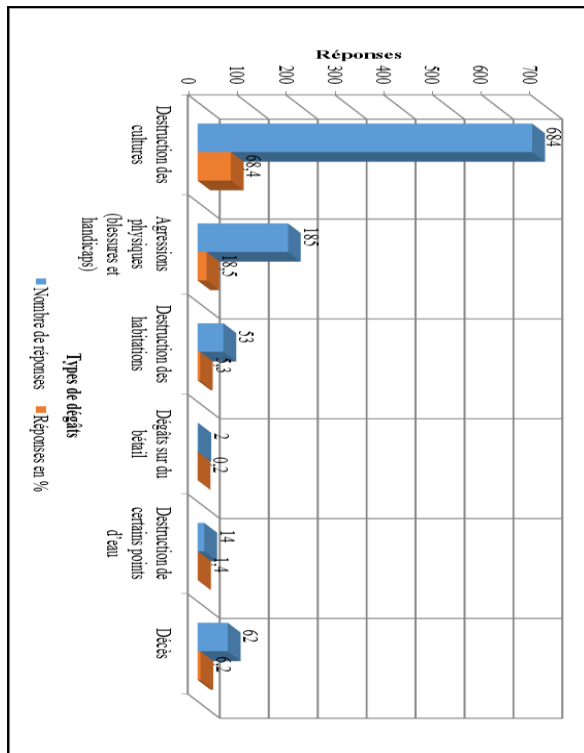
Réalisation : S. M. ABOUMGONE OBAME ; d'après un entretien avec le collectif des agriculteurs de la Zadié et une enquête dans les villages de la Zadié ; en 2022.

Dans le Département de la Zadié, 13 personnes ont été victimes d'agression entre 2001 et 2021. Ces agressions ont eu pour conséquences : 9 décès (soit 69,23% des victimes ; des hommes), 3 blessés (23,08% ; des hommes) et une femme blessée et paralysée (7,69% des victimes).

4.4. Cas spécifique des éléphants

Dans les villages du Département de la Zadié, l'ensemble des populations enquêtées mentionne l'éléphant comme le principal animal favorisant l'existence des conflits entre l'homme et la faune. A cet effet, 68,4% des personnes interrogées estiment que les éléphants détruisent les cultures ; 18,5% attestent qu'ils sont à l'origine des agressions physiques ; et 5,3% disent qu'ils détruisent les habitations. Les habitations détruites ici sont principalement les campements de chasse et de pêche situés parfois le long des rivières ou en forêt. Egalement, 6,2% des populations interrogées disent que les éléphants sont à l'origine des décès. Le graphique 3, ci-après, montre l'ensemble des dégâts occasionnés par les éléphants dans les villages du Département de la Zadié.

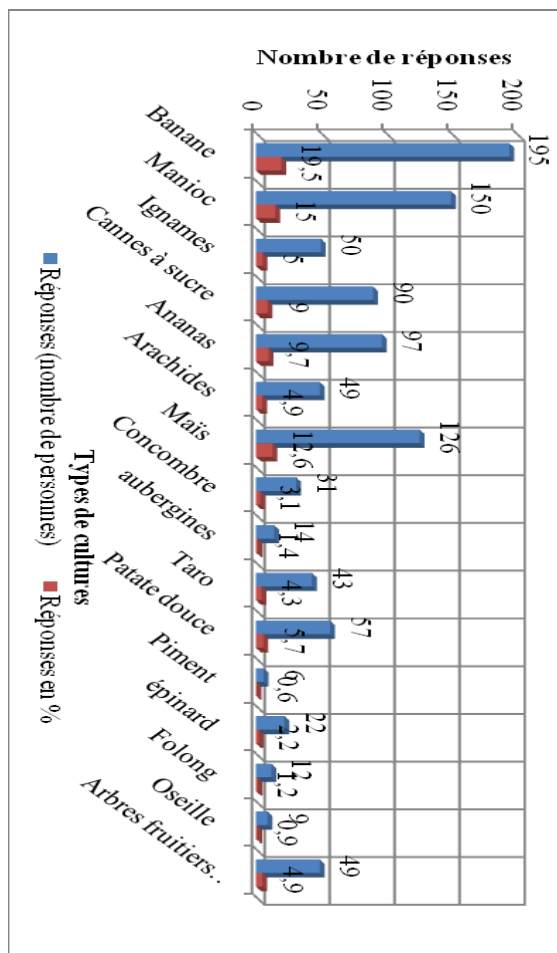
Graphique 3 : Types de dégâts causés par les éléphants dans les villages du Département de la Zadié au Gabon



Au regard des résultats du graphique 3, il ressort que le passage des éléphants dans les plantations cause des dégâts sur les cultures des populations locales.

Réalisation : S. M. ABOUMGONE OBAME, 2022.

Graphique 4 : Type de cultures dévastées par les éléphants dans le Département de la Zadié au Gabon



Ainsi, dans le Département de la Zadié, les populations affirment à 43,8% que l'éléphant est l'espèce qui attaque le plus souvent les populations. Toutefois, 25,2% et 13,5% des dites populations dénoncent respectivement les gorilles et les serpents comme autres animaux sauvages très agressifs.

Réalisation : S. M. ABOUMGONE OBAME, 2022.

4.5. Réactions des communautés locales face aux agressions et à la destruction des cultures par les éléphants

4.5.1. Cas de légitime défense

Pour protéger leur intégrité physique et leurs cultures des attaques des éléphants, les populations locales peuvent avoir recours à la légitime défense (photos 1 : a, b et c, ci-après). Les communautés se partagent la viande de l'éléphant tué (village Héanzo). Toutefois, pour ne pas enfreindre la loi, ces communautés remettent les pointes d'ivoire à l'administration forestière, représentée dans la localité par le Cantonnement des Eaux et Forêts de Mékambo (photo c, village Malouma ; ci-après).

Photo 1 : Eléphant abattu en légitime défense aux villages Héanzo et Malouma dans le Département de la Zadié au Gabon.



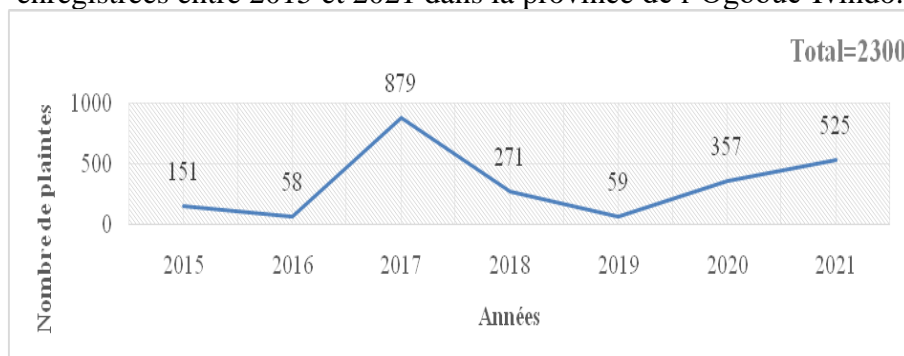
a : Partage de la viande d'éléphant par la communauté à Héanzo.
b: Retrait des pointes d'ivoire.
c: Pointes d'ivoire remises aux Eaux et Forêts à Malouma

Cliché : S.M. ABOUMGONE OBAME, octobre 2021 et juillet 2022.

4.5.2. Cas des plaintes

La Direction Provinciale des Eaux et Forêts de l'Ogooué-Ivindo a enregistré 2300 plaintes contre les éléphants, pour les cas de dévastation des plantations entre 2015 et 2021 (graphique 5, ci-après).

Graphique 5 : Évolution du nombre de plaintes contre les éléphants enregistrées entre 2015 et 2021 dans la province de l'Ogooué-Ivindo.



Réalisation : S. M. ABOUMGONE OBAME

Sources : Ministère des Eaux et Forêts (DGFAP et Direction provinciale des Eaux et forêts de l'Ogooué-Ivindo), 2022.

4.5.3. Cas des marches de contestation

Malgré de multiples plaintes adressées aux Eaux et Forêts, les communautés locales du Département de la Zadié estiment qu'aucune action n'avait été entreprise pour soulager leur peine. En mai 2021, après de multiples dévastations de leurs champs par les éléphants, les populations de cette localité ont entrepris de faire des marches pacifiques pour exprimer leur mécontentement et attirer l'attention du Gouvernement, de l'opinion nationale et internationale face aux difficultés rencontrées.

4.5.4. Populations locales et leurs propositions

Au regard des pertes énormes occasionnées au cours de ces cinq dernières années, 15% des personnes enquêtées souhaitent d'abord être indemnisées dans le cadre d'une compensation de leur capital détruit (énergie physique, temps, argent et matériels engagés pour mettre en place une plantation). Aussi, en vue d'une autonomisation des communautés, 14% de la population interviewée proposent la mise en place des activités génératrices de revenus (Tableau III, ci-après).

Tableau III : Propositions des populations de la Zadié en vue de
 l'atténuation du conflit homme-faune

Doléances des communautés	Nombre de Réponses
Indemniser les personnes ayant subi des dommages physiques ou matériels	152
Développer les Activités Génératrices de Revenus (AGRs) pour une autonomisation des communautés et une réduction de la pauvreté	142
Prendre en compte les problèmes des communautés	131
Prendre en charge des blessés et handicapés dus aux agressions par les éléphants et autres types de faune	112
Développer l'agriculture	103
Octroyer du matériel agricole	95
Sensibiliser les gestionnaires des parcs (particulièrement les écogardes) pour freiner certains abus comportementaux sur les communautés locales	83
Procéder à des battues administratives	74
Accorder une assurance-vie aux parents (veufs/veuves et orphelins) des personnes décédées à la suite des agressions des éléphants ou autres types de faune	65
Autoriser la légitime défense	43
TOTAL	1000

Réalisation : S. M. ABOUMGONE OBAME, 2022.

5. DISCUSSION

5.1. Impacts de la présence de la faune sauvage au sein des villages

Le conflit homme-faune oppose les hommes et femmes aux espèces de faune sauvage dans la compétition de l'espace et des ressources diverses (FAO, 2007, p. 8-10). Au cours des enquêtes de terrain, les populations interviewées ont mentionné plusieurs animaux sauvages détruisant les cultures : éléphants, rongeurs, primates, oiseaux, serpents et insectes. Les oiseaux picorent les graines, les feuilles et les fruits de certaines plantes. Dans la plupart des cas, les petits primates et les chimpanzés ravagent les cannes à sucre, le maïs et la banane. Les aulacodes, les athérures et les rats palmistes s'attaquent principalement aux plantes à tubercules telles que le manioc, la patate douce, l'igname et, aussi, à l'arachide et à la canne à sucre. Les tiges de maïs sont rongées jusqu'à ce qu'elles tombent ; ainsi, peuvent-ils manger les graines à l'intérieur des épis. Les potamochères, dans le pire des cas, lorsqu'ils sont en troupeaux peuvent ravager toute une plantation de manioc. Ils mangent les tiges et les tubercules et, dans certains cas, s'attaquent aux feuilles, aux tiges et aux graines de maïs.

Les espèces animales sauvages causent la perte des cultures de subsistance des communautés locales. Relevé par M. L. KOUAO et *al.* (2018, p. 1725-1728) au sud-est de la Côte d'Ivoire, cela a démontré que les dégâts des singes et des aulacodes occasionnent une grande perte des cultures des populations vivant en périphérie de la forêt des Marais Tanoe. Toutefois, malgré ces dommages, l'accent est mis sur les animaux problématiques tels que les éléphants. D'autres espèces de faune sauvage comme les athérures, les aulacodes, les singes et les céphalophes ne semblent pas inquiéter et passent en sourdine, alors qu'elles participent fortement à la destruction des champs (arrachage des plantes ou des fruits, mâchage des tiges ou des feuilles, déracinement ou grignotage des tubercules...). Selon G. Marchand (2016, p. 28-36), M. E. Arlet et F. Molleman (2010, p. 29-30) et T. Breuer et S. Ngama (2021, p.177), les chercheurs ne semblent pas mettre l'accent sur les études relatives aux petites espèces telles que les rongeurs, les oiseaux et les insectes ; malgré qu'elles aient des impacts considérables sur les cultures. Ces impacts négatifs sont faibles comparés aux destructions faites par les éléphants qui causent entre autres des décès, des blessures et parfois la famine au sein des villages.

5.2. Cas spécifique des éléphants présents dans les villages

Les ravages causés par les éléphants sur les cultures sont plus considérables. Car, en même temps qu'ils mangent certaines plantes prisées, ils détruisent d'autres en les écrasant pendant leur passage. Les dégâts sont encore plus sévères si c'est un troupeau qui doit satisfaire son besoin alimentaire. Le même constat a été fait par G. E. Parker et *al.* (2007, p. 22-24), qui affirment que les dégâts occasionnés par les éléphants sont plus intensifiés lorsqu'ils mangent les cultures et les piétinent. Comme dans les travaux de H. Boukoulou et *al.* (2012, p. 3483), les champs mixtes composés principalement de banane, manioc et maïs ont été les plus détruits. Par conséquent, la qualité et la quantité des cultures prévues pour la récolte sont altérées (J. Widar, 2011, p. 9-20). En conséquence, les communautés locales, déjà très pauvres, ne peuvent plus bénéficier de leurs plantations qui sont leurs sources de revenus. De plus, leur sécurité alimentaire liée à l'agriculture est de plus en plus menacée.

En outre, les éléphants sont aussi à l'origine des cas d'agressions physiques sur les populations. Ces agressions se manifestent souvent par des blessés et, dans les cas plus graves, par des morts d'homme. Dans la boîte à outils sur les conflits élaborée par la FAO, le CIRAD et le RAPAC (n. d.), les cas des blessés et des décès sont présentés comme « les

conséquences les plus sévères » lors des agressions faites à l'homme par la faune. Les cas de décès endeuillent plusieurs familles dans le Département de la Zadié, faisant des orphelins, des veuves et des veufs. Pendant que les personnes blessées, et parfois handicapées, se retrouvent sans soins adéquats par manque de moyen. Ces victimes sont laissées pour compte, sans aucune prise en charge dans la majorité des cas. Ces situations ne semblent pas améliorer les relations entre les communautés locales et les Aires protégées. Au contraire, elles amplifient la perception négative des communautés face à la gestion durable de la faune sauvage, rendant ainsi difficile leur implication dans les activités de conservation. Ces populations se replient sur elles-mêmes et développent des rancœurs et des oppositions à la conservation. F. Madden (2006, p. 8) l'a clairement expliqué en spécifiant que ces conflits diminuent l'appui des communautés locales à la conservation, car elles ont celle-ci en aversion.

5.3. Réactions des communautés locales de la Zadié face aux dévastations de leurs cultures par les éléphants : cas des plaintes, de légitime défense et des marches

A travers les 2300 plaintes déposées entre 2015 et 2022, les communautés se réfèrent à l'administration des Eaux et forêts et des parcs nationaux pour essayer de trouver des solutions face à ce problème persistant qu'elles subissent d'année en année. Au Congo par exemple, les paysans de Banda ont entamé une procédure judiciaire à la police contre un troupeau de pachydermes, après des dévastations de leurs champs (G. Mapanga, 2020). En effet, les communautés tentent d'attirer l'attention de l'Etat pour trouver des solutions fiables et pérennes à cette situation. Au regard de la recrudescence des plaintes pour dévastations des plantations et des cas d'agression, ce problème a pris une portée nationale. Car, les communautés plaignantes sont identifiées dans les 9 provinces du Gabon et réclament l'intervention de l'Etat.

En cas de légitime défense, les populations sont protégées par le Décret N° 00183/PR/MEFMEPCPAT du 12/07/2021 fixant les conditions d'autorisation des battues administratives. Celui-ci stipule en son article 8 que : « En cas d'attaque immédiate sur les biens ou les personnes physiques par un animal sauvage, l'usage de la légitime défense est autorisé. Dans ce cas, l'auteur est tenu d'informer immédiatement les services des Eaux et Forêts les plus proches pour constat ». Cela a été fait aux villages Héanzo et Malouma. A la suite du constat effectué par les agents des Eaux et forêts, l'article 9 du décret 00183/PR/MEFMEPCPAT du 12/07/2021 a été appliqué : les deux pointes d'ivoire et la trompe ont été récupérées et la viande du pachyderme a été partagée aux populations.

D'autre part, les marches pacifiques sont organisées en vue de montrer leur mécontentement face à la gestion du conflit homme-faune. Ainsi, à partir de ces marches, les communautés locales se sentant lésées, réclament à l'Etat la prise en compte de leurs doléances à travers des mesures compensatoires telles que les dédommagements, la création des activités génératrices de revenus et d'autres solutions plus pérennes. Des villes mortes sont aussi des initiatives entreprises par les communautés locales. Cependant, des émeutes éclatent souvent. Ainsi, le 25 Mai 2021 de violentes échauffourées ont eu lieu entre les populations locales, le personnel du Parc national et le Préfet. La base vie du Parc national de Mwagna a été saccagée, le Conservateur et ses agents se sont réfugiés dans la ville de Makokou. Au regard des actes de violence et de vandalisme orchestrés par la population chez le Préfet et à la base vie des agents du Parc National de Mwagna, plusieurs notables du Département ont été placés en garde à vue pour les nécessités de l'enquête, dans la soirée du 25 mai 2021, puis relâché quelques jours plus tard, notamment : le Président du Conseil Départemental de la Zadié, le Maire de la commune de Mékambo, le Secrétaire Général et le Porte-parole du collectif des planteurs, quelques membres et certains chefs de quartiers. Ces malheureux événements, ayant secoué cette localité, ont mis à nu un dysfonctionnement de la gouvernance environnementale et de la politique publique.

CONCLUSION

Dans le Département de la Zadié, depuis des décennies, les communautés font régulièrement face aux dévastations des cultures par la faune sauvage. L'éléphant est l'espèce la plus incriminée, car elle est responsable en grande partie des destructions des plantations et des agressions physiques. Outre les atteintes à la vie, cette situation a pour effet immédiat l'accentuation de la vulnérabilité et la paupérisation des ménages. Bien que la problématique soit connue des autorités administratives et politiques locales, la qualité des réponses institutionnelles semble insuffisante de l'avis des populations sondées. Dans les faits, ce sentiment d'insatisfaction s'est illustré au sein des communautés locales par des plaintes, la pratique de la légitime défense, l'organisation des marches pacifiques et des « villes mortes ». Toutes ces initiatives sont prises pour montrer le mécontentement des dites populations face aux dévastations des plantations, qui menacent à la fois leur sécurité alimentaire et économique. La problématique traitée reste transversale en raison de ses multiples dimensions conséquentes. Parmi les déterminants majeurs qui en expliquent la récurrence, nous avons, certes, le braconnage transfrontalier de l'éléphant pour l'ivoire, la délimitation des aires protégées, la compétition pour l'accès aux ressources naturelles, les limites des politiques d'aménagement du

territoire dans le sens de la promotion du développement durable. Comment dès lors apporter une réponse durable à ces multiples problématiques ?

Primo, pour le Gouvernement et les autorités politiques l'heure est à la concertation, preuve en soi que les efforts de planification des risques ont été largement minimisés et les plans d'action inefficaces. A ce jour, les consultations provinciales ont permis de mobiliser plusieurs parties prenantes, notamment : les autorités administratives locales, les communautés, les élus, les représentants des planteurs et des coopératives agricoles, les opérateurs économiques et les représentants de la société civile. A la suite de ces consultations provinciales, des assises nationales sur la gestion du conflit homme-éléphant ont été organisées au Ministère des Eaux et Forêts du 15 au 17 décembre 2021. Lors de ces assises, le Ministère des Eaux et Forêts s'est engagé à trouver des solutions pérennes afin de réduire ce conflit, et de prendre en compte les doléances des victimes.

Secundo, il y a la nécessité de valider la stratégie nationale portant gestion des conflits homme-éléphant. L'objectif est l'adoption immédiate d'un plan d'actions et la mise en œuvre d'une feuille de route y relative. Pour la durabilité de cette réponse, l'approche inclusive, voire participative et propre aux mécanismes de résolution des conflits, gagnerait à être valorisée par les acteurs institutionnels. De par les compensations suffisantes, elle permettrait de limiter significativement les récriminations des populations locales. Cela passe par la mise en place d'un cadre réglementaire qui fixe les modalités de prise en charge des victimes du conflit homme-faune.

Tertio, l'écotourisme comme perspective de solution n'est nullement à exclure au regard, d'une part, des potentialités des régions cibles et, d'autre part, des effets induits qu'une telle politique publique pourrait induire sur l'autonomisation des communautés et la création des activités génératrices des revenus. A cet inventaire des solutions, s'ajoute celle notamment de la reforestation des zones ayant subies des coupes forestières. A terme, la reforestation pourrait réduire la densité de la faune sauvage aux abords des villages et des sites agricoles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANGO Stéphane, 2008. « *La valorisation des parcs nationaux et les politiques de coopération culturelles et scientifiques* », Ecole Nationale d'Administration, section Diplomatie, Mémoire, Libreville, 56 p.

ARLET Małgorzata E, MOLLEMAN Freerk F., 2010. « *Farmers' Perceptions of the Impact of Wildlife on Small-Scale Cacao Cultivation at the Northern Periphery*

CONFLIT HOMME-FAUNE : VULNERABILITE DES COMMUNAUTES LOCALES
DE LA ZADIE FACE AUX DESTRUCTIONS DES CULTURES PAR LES
ELEPHANTS

of Dja Faunal Reserve, Cameroon. *African Primates* in *Journal article Institute of Ecology and Earth Sciences, University of Tartu, Estoni*. N° 01, Vol. 7, pp. 27-34.

BOUKOULOU Henry, MBETE Pierre, MBETE Roger, NGOKAKA Christophe, AKOUANGO Fulbert, BABELA Klaid Rhaysaint, VOUIDIBIO Joseph, 2012. « Conflit Homme/Éléphant : étude de cas dans le village Miélékouka au Nord du Parc National d'Odzala Kokoua » in *Journal of Applied Biosciences*. Vol. 50, pp. 3478-3484.

BREUER Thomas, NGAMA Steeve, 2021. « Les hommes et les éléphants de forêt en Afrique Centrale : conflits et coexistence dans et autour des aires protégées » in DOUMENGE C., PALLA F., ITSOUA MADZOUS G-L. (éds.), *Aires protégées d'Afrique centrale-État 2020*. OFAC-COMIFAC, Yaoundé, Cameroun et UICN, Gland, Suisse, pp. 176-222.

CHRISTY Patrice, 2000. *Répertoire des textes juridiques d'Afrique Centrale en matière d'environnement*, Libreville, 64 p.

Décret N° 00183/PR/MEFMEPCPAT du 12/07/2021 fixant les conditions d'autorisation des battues administratives, <http://journal-officiel.ga/17523-00183-pr-mefmepcpat/> consulté le 22 novembre 2022.

Décret N° 617/PR/MEFEPEPN du 30 Août 2002 portant création du Parc National de Mwagna, <https://www.clientearth.fr/actualites/ressources/decrets-mefepepn-pr-du-30-aout-2002-portant-classement-des-parc-nationaux-gabon/> consulté le 22 novembre 2022.

DOUMENGE Charles, PALLA Florence, SCHOLTE Paul, HIOLHIOL François, LARZILLIERE Adelaïde (éd.), 2015. *Aires protégées d'Afrique centrale-État 2015*. OFAC, Kinshasa et Yaoundé, 256 p.

FAO, 2007. « Conflits homme faune sauvage » in *Nature et faune*, Vol. 21, pp. 8-10.

LAMARQUE François, ANDERSON Jérémy, FERGUSSON Richard, LA GRANGE Mike, OSEI-OWUSU Yaw, BAKKER Lieneke, 2009. *Human-wildlife conflict in Africa. Causes, consequences and management strategies.*, N°157, FAO Forest Paper, Rome, 98 p.

MADDEN Francine, 2006. « Article spécial, Conflits entre l'homme et la faune sauvage : un cas de collaboration » in *Nature et faune*, Vol. 21, FAO/PNUE, 48 p.

MALOPA MAKANGA Jean Damien, 2004, « Climat », in POURTIER Roland (dir. scient.), *Atlas de l'Afrique Gabon*, les Editions J.A., Paris, pp. 12-13.

MALOPA MAKANGA Jean Damien, 2010, *Les précipitations au Gabon : climatologie analytique en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 143 p.

MAPANGA Germaine, 2020. Congo : les paysans de Banda portent plainte contre des éléphants pour dévastation de leurs plantations. *Les Echos du Congo Brazzaville.*, <https://lesechos-congobrazza.com/environnement/6971-congo-les->

[paysans-de-banda-portent-plainte-contre-des-elephants-pour-devastation-de-leurs-plantations](#) Consulté le 19 mai 2022.

MARCHAND Guillaume, 2016. Analyse de la dimension spatiale des conflits homme/faune sauvage dans la réserve de développement durable de la rivière Uatumã (Amazonas, Brésil), <https://doi.org/10.4000/cybergeo.27807>, consulté le 04 mai 2022.

MBAMY Walter Djeny, 2020. *Lien entre les activités humaines et mouvements des éléphants (Loxodonta cyclotis) autour du parc national de l'Ivindo, Gabon*, Université Omar Bongo, Libreville, 120 p.

MINISTERE DES EAUX ET FORETS, 2010. *Stratégie Nationale et Plan d'actions de gestion des conflits homme faune au Gabon*. 29 p.

MINISTERE DES EAUX ET FORETS, 2021. *Assises nationales sur la gestion du conflit homme-éléphant, du 15 au 17 décembre. Guide du participant*, Libreville. 40 p.

MOMBO Jean-Bernard, 2004, « Relief et hydrographie », dans POURTIER Roland (dir. scient.), *Atlas de l'Afrique Gabon*, les Editions J.A., Paris, pp. 8-9.

NYHUS Philip J., 2016. Human-Wildlife conflict and coexistence in *Annual Review of Environment and Resources*, Vol. 41, pp. 143–171.

PARKER Guy E., OSBORN Ferrel V., HOARE Richard Edward, NISKANEN Leo S., 2007. *La gestion des conflits homme éléphants, formation sur les approches communautaires en Afrique*, Manuel du participant, Module 2. pp.19-28.

Recensement général de la population et des logements du Gabon de 2013 (RGPL -2013), 2015. Libreville, 97 p.

SHAFFER L. Jen, KHADKA Kapil K., VAN DEN HOEK Jamon & NAITHANI Kusum J., 2019. « Human-elephant conflict : A review of current management strategies and future directions » in *Frontiers in Ecology and Evolution*, Vol. 6, pp. 235.

VANDE WEGHE Jean Pierre, 2013. *Les parcs nationaux du Gabon. Ivindo et Mwagna, Eaux noires, forêts vierges et baïis*, Deuxième édition, Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), Libreville, 272 p.

WIDAR Jérôme, 2011. « Les dégâts de la faune sauvage en zone agricole : identification, prévention, gestion et indemnisation » in *Les Livrets de l'Agriculture*, N° 19, 124 p.